POUVOIR JUDICIAIRE

P/10292/2020 AARP/208/2023

COUR DE JUSTICE

Chambre pénale d'appel et de révision

Arrêt du 19 juin 2023

Entre
A, domiciliée, comparant en personne,
appelante,
contre le jugement JTDP/125/2023 rendu le 1 ^{er} février 2023 par le Tribunal de police,
et
B , domicilié, comparant par M ^e Yaël HAYAT, avocate, HAYAT & MEIER, place du Bourg-de-Four 24, case postale 3504, 1211 Genève 3,
LE MINISTÈRE PUBLIC de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, case postale 3565, 1211 Genève 3,
intimés.

Siégeant : Mme Alessandra CAMBI FAVRE-BULLE, présidente ; MM. Pierre BUNGENER et Vincent FOURNIER, juges.

Vu le jugement du Tribunal de police du 1 ^{er} février 2023 ;
Vu l'appel formé en temps utile par A;
Vu le retrait d'appel de A du 5 juin 2023 ;
Considérant que le retrait est intervenu en temps utile (art. 386 al. 2 CPP);
Que l'art. 428 al. 1 CPP dispose que la partie qui retire son appel est considérée avoir succombé.

PAR CES MOTIFS, LA COUR:

Prend acte du retrait de l'appel.	
Condamne A aux frais de la procédure d'appel par émolument de CHF 300	CHF 415, qui comprennent un
Notifie le présent arrêt aux parties.	
Le communique, pour information, au Tribunal de police.	
La greffière :	La présidente :
Aurélie MELIN ABDOU	Alessandra CAMBI FAVRE- BULLE

<u>Indication des voies de recours</u> :

Conformément aux art. 78 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (LTF), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF), par-devant le Tribunal fédéral (1000 Lausanne 14), par la voie du recours en matière pénale.

ETAT DE FRAIS

COUR DE JUSTICE

Selon les art. 4 et 14 du règlement du 22 décembre 2010 fixant le tarif des frais et dépens en matière pénale (E 4 10.03).

Bordereau de frais de la Chambre pénale d'appel et de révision

Total des frais de la procédure d'appel :	CHF	415.00
Emolument de décision	CHF	300.00
Etat de frais	CHF	75.00
Procès-verbal (let. f)	CHF	0.00
Mandats de comparution, avis d'audience et divers (let. i)	CHF	40.00
Délivrance de copies et photocopies (let. a, b et c)	CHF	0.00